

## Avis Financier AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION (C: FR0013308269; B (C): FR0013401916) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 03/05/2021 l'indice de référence sera modifié.

Actuellement, l'indice de référence d'AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION est l'indice EONIA capitalisé, le principal indicateur de référence du marché monétaire de la zone Euro.

Depuis le 2 octobre 2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice Eonia dès 2022.

Afin d'anticiper ce changement, le FCP AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION utilisera le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 3 mai 2021, sans attendre la disparition de l'EONIA.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques du Fonds AMUNDI YIELD-ENHANCED SOLUTION demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.